



SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 3

Absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juillet et à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY – Magalie PEZZOTTA – Catherine GUTTIERREZ – Gilles LATTARD – Amélie RIGOLLET – Matthieu ROLLET – Françoise DURAND – Florian MOREL – Fabienne PIRON – Julien MONTEIL – Pierrette GRIECO – Cédric BADIN – Claudette GUSELLA – Victor BRIDAY – Andrée CARRIER – Jérémie DEREMETZ – Florance DALLY-DELEGLISE – Denis CARRIQUET – Catherine TEDESCHI

Étaient absents excusés : Benoit PEIGNE (pouvoir à Gilles LATTARD) – Véronique VAILLANT (pouvoir à Renaud DUMAY) – Théo COCHET (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) – Lucas FROMENT

Secrétaire de séance : Gilles LATTARD

N°2026.07.01.01 – Perception des redevances d'occupation du Domaine Public GRDF pour l'année 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE la perception de la redevance due par GRDF s'élevant à 754 € pour l'année 2026.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette perception

N°2026.07.01.02 – Tarifs des services municipaux : Accueil Collectif de Mineurs, service Périscolaire, service de Restauration scolaire

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Service de restauration scolaire

FIXE le prix du repas pour le service de Restauration scolaire 5,40 € à partir du 1^{er} septembre 2026,

PRECISE que toute inscription au service sera facturée,

RAPPELLE que le montant pour la surveillance cantine (accueil sans repas) est de 2 € pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI),

RAPPELLE que toute inscription au service de restauration scolaire doit se faire avant 9h00, horaire de clôture d'inscription au service,

RAPPELLE qu'une pénalité de 15 € sera appliquée pour une non-inscription à la cantine,

RAPPELLE que si le service est complet, aucun enfant supplémentaire ne sera accepté.

- Service Périscolaire

Périscolaire, tarif horaire

Quotient familial	Habitant de la commune	Habitant extérieur à la commune
0 – 600 €	1,00 €	1,10 €
601 – 800 €	1,30 €	1,40 €
801 – 1 200 €	1,60 €	1,70 €
+ 1 201 €	2,00 €	2,10 €

RAPPELLE que toute absence à l'accueil périscolaire doit être signalée au plus tard 15 mn avant l'heure d'accueil. Le service d'accueil Périscolaire devra être prévenu soit par SMS, soit par téléphone fixe soit par mail via le portail famille ou sur la messagerie du service d'accueil périscolaire. Toute absence non signalée fera l'objet d'une facturation de 30 minutes.

PRECISE que le tarif applicable sera de 15 Euros si l'enfant est récupéré par ses responsables légaux après la fermeture du service,

PRECISE que le goûter ne sera pas fourni dans le cadre du service Périscolaire par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne,

PRECISE que toute inscription au service sera facturée,

PRECISE que ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2026

- Service Accueil collectif de mineurs

Mercredi Demi-journée sans repas (7h30-12h ou 13h15-18h30)

Quotient familial	Habitant de la commune	Habitant extérieur à la commune
0 – 600 €	5,00 €	8,00 €
601 – 800 €	7,00 €	9,00 €
801 – 1 200 €	8,00 €	11,00 €
+ 1 201 €	10,00 €	14,00 €

Mercredi Demi-journée avec repas (7h30-13h15 ou 12h-18h30)

Quotient familial	Habitant de la commune	Habitant extérieur à la commune
0 – 600 €	9,00 €	12,00 €
601 – 800 €	11,00 €	13,00 €
801 – 1 200 €	12,00 €	15,00 €
+ 1 201 €	14,00 €	18,00 €

Vacances et Mercredi (Journée entière : 7h30 – 18h30)

Quotient familial	Habitant de la commune	Habitant extérieur à la commune
0 – 600 €	10,00 €	13,00 €
601 – 800 €	13,00 €	16,00 €
801 – 1 200 €	16,00 €	22,00 €
+ 1 201 €	20,00 €	26,00 €

PRECISE que toute inscription au service sera facturée sauf présentation d'un justificatif médical ou justificatif familial impérieux,

PRECISE que ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2026,

RAPPELLE qu'une pénalité de 30 € sera appliquée par jour d'absence non justifié (motif de santé ou motif familial impérieux) pour un enfant à l'Accueil Collectif de Mineurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2026.07.01.03 – Instauration d'un tarif pour les Esti'Val-de-Saône 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE le prix d'un repas à 12 €uros pour la soirée du 14 juillet 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2026.07.01.04 – Subvention de la Coopérative Scolaire suite à l'ouverture d'une huitième classe au pôle scolaire Françoise DOLTO

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE de revoir la subvention versée à la coopérative scolaire suite à l'annonce de l'ouverture d'une 8^{ème} classe.

PRECISE que la subvention versée à la coopérative scolaire pour l'année 2026 sera complétée à hauteur de 155€

DIT que le montant total de la subvention pour l'année 2026 attribuée à la coopérative scolaire sera de 1 240 €uros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

N°2026.07.01.05 – Création d'un emploi non permanent pour l'Accueil collectif de mineurs – Accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

CRÉE un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité selon le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNIERS

<i>Filière</i>	<i>Grade</i>	<i>Affectation</i>	<i>Durée</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Temps de travail</i>
Animation	Adjoint d'animation I	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	C	35h

DIT que les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

N°2026.07.01.06 – Création d'un emploi non permanent pour les services techniques – Accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

CRÉE un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité selon le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNIERS

<i>Filière</i>	<i>Grade</i>	<i>Affectation</i>	<i>Durée</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Temps de travail</i>
Technique	Adjoint technique territorial	Services Techniques	Du 1 ^{er} juillet 2026 au 31 août 2026	C	35h

DIT que les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

N°2026.07.01.07 – Demande de mise à disposition gracieuse pour la location de la Halle Jean CHAMERAT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCEPTE la mise à disposition à titre gratuit de la Halle Jean CHAMERAT pour l'association « Le Repère Fantastique » pour l'organisation de leur concert.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2026.07.01.08 – Jardins partagés – Fixation du prix pour les consommations d'eau aux usagers

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de fixer le prix à 2,40 € par mètre cube d'eau consommé,

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2026.07.01.09 – Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
08/06/2026	SANITHERMIC	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Devis Contrat d'entretien annuel	2 758,80 €
09/06/2026	DOCAPOSTE FAST	PARIS	Certificat RGS	331,20 €
09/06/2026	U EXPRESS	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Cuillère à café pour la cantine	35,75 €
10/06/2026	MECADOMBES	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Remplacement vitre arrière	554,02 €
10/06/2026	SIGNAPARC	SAINT ANDRE DE BAGE	Remplacement corde armée jeu	342,00 €
11/06/2026	CBI	GUEREINS	Fournitures	244,18 €
17/06/2026	ADELYA		Commande fournitures hygiène	4 094,04 €
18/06/2026	MAATSON	GLEIZE	Prestation DJ Esti'Val de Saône 23 juillet 2026	600,00 €
19/06/2026	HARPIE	PONTAULT-COMBAULT	Produits routes	400,79 €
19/06/2026	CONSORTIUM	SAINT-CYR-SUR-MENTHON	Commandes 3000 Gobelets réutilisables Esti'Val de Saône	1 101,60 €
19/06/2026	BURDY BOOK	LYON	Prestation DJ 14 juillet 2026 Esti'Val de Saône	600,00 €
19/06/2026	EPL CONCEPT	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Commande panneaux directionnels	698,40 €
19/06/2026	OBJECTIVE SECURITY	MONTALIEU VERCIEU	Prestation Sécurité Esti'Val de Saône	3 716,16 €

19/06/2026	ARNAUD BROYER TRAITEUR	SAINT-DIDIER-SUR- CHALARONNE	Prestation du lundi 29 juin 2026	675,00 €
25/06/2026	MECADOMBES	SAINT-DIDIER-SUR- CHALARONNE	Réparation courroie	540,00 €
25/06/2026	MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC	ST-PAUL-LES-ROMANS	Drapeaux	96,98 €
25/06/2026	SIGNAUX GIROD	CHARNAY LES MACONS	Panneaux	163,27 €
25/06/2026	VENT D'OUEST	PLERIN	Tee shirts pour Esti'Val de Saône	390,60 €
29/06/2026	SARL RLD	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Taille cyprès	356,14 €
29/06/2026	C2I CONSEIL	Lyon	Mises à jour de l'étude hydraulique pôle de santé des Hugueuts	1 680,00 €

N°2026.07.01.10 – Compte-rendu des autorisations d'urbanismes délivrées

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

a. Autorisation du Droit des Sols

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4491	DP 26 V0035	FOURNET Thierry	ZI 15 - 41 - Réfection toiture sur dépendance
4492	DP 26 V0036	DESCOURS Bruno	ZE 70 - Remplacement d'une haie par une palissade anti-br
4493	DP 26 V0037	CHEVROLAT Franck	ZY 205 - Changement de la couverture en tuiles.
4494	DP 26 V0038	BUATOIS Madelaine	ZM 203 - Changement d'huissieries, pose blocs climatisation façade haute et au sol
4495	DP 26 V0039	PACK SERENITE	ZY 207 - Pose panneaux sur carport démontable en bois
4496	DP 26 V0040	CHANRION Gaëlle	ZO 130 - Peinture des menuiseries extérieures
4497	DP 26 V0041	DESRAYAUD Thomas	AS 39 - Réfection de la toiture
4498	DP 26 V0042	MAUREL Florian	AS 84 - 85 - Création d'un portail

b. Déclaration d'intention d'aliéner

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
23/06/2026	DIA 001 348 26 V0014	AR 249-221-266-269-270-271-224-213-214-23 243-211-215	118, Rue de Crénans
26/06/2026	DIA 001 348 26 V0015	ZW 229	7 Lotissement Pierre Blanche

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Renaud DUMAY

Le secrétaire de séance,

Gilles LATTARD